



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL

REUNION du vendredi 2 décembre 2022 à 18h00

Extrait du Registre des délibérations

Délibération n°DE202212090 : COMPTE RENDU DES ACTES effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

Le vendredi 2 décembre 2022 à 18h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Catherine Picard, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vice-Présidents, Annie Meuriau, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Guy Billoudet, Valérie Pommaz, Sylvain Monnet, Yannick Riou, Patrick Mathias, Joël Prudhomme et Mourad Bellammou, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

273 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 18 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (273/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis Morand est élu Secrétaire de Séance.

.../...

RAPPORT

Accusé de réception en préfecture
001-250100211-20221202-DE202212090-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

En application des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération en date du 24 juillet 2020, le Comité Syndical a donné délégation de pouvoirs au Président pour effectuer certains actes.

Conformément aux stipulations du dernier article susvisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des actes effectués en exécution de ces décisions depuis le précédent compte rendu :

Marchés – Consultations - Avenants

DP2022-007

SEM-22002DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la commune de Mézériat.

Conclusion d'un Contrat d'AMO avec la SEM LEA

7 585,53 € HT (RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2022-008

Numéro de marché : 2019.016

Avenant n°2 au contrat n°2019.016

Accord-cadre pour la fourniture, le déploiement et le support à la maintenance des équipements actifs du réseau FTTH de l'Ain en technologie IP / MPLS et METRO ETHERNET.

Lot n°2 : Fourniture, déploiement et support à la maintenance des équipements actifs de collecte et de distribution sur les plaques Nord et Sud-ouest (plaques 1, 2 et 5).

Avenant de transfert pour modifier les coordonnées du nouveau titulaire du contrat n°2019.016 à compter du 30/04/2022 suite à la procédure de fusion-absorption de la société SPIE ICS (RCS 319 060 075) par la société SPIE INFOSERVICES (324 103 829) qui prendra pour dénomination sociale "SPIE ICS" de façon concomitante.

DP2022-009

Numéro de marché : 2017.050

Avenant n°3 au marché n°2017050 - Lot n°2 - Assurance sur les dommages aux biens immobiliers et mobiliers (GROUPAMA) - Garantie Panneaux Photovoltaïques

Montant de l'avenant : 738,51 € HT

DP2022-010

SEM-22006DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la commune de Gex

6 367,56 € HT (RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2022-011

SIEA-22001DEVO

Mission d'assistance à l'élaboration et la passation de contrats propres à la fourniture de gaz naturel et services associés (suivi des contrats sur 2023, 2024, 2025 et 2026).

Prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

TF : 27 706,25 € HT

TO (5) : 9520,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
001-250100211-20221202-DE202212090-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

DP2022-012

SEM-22003DEVO

Accord-cadre de prestations de services support administratifs et techniques nécessaires au démarrage de la Société d'Economie Mixte - Les Energies de l'Ain (SEM-LEA)

Maximum 40 000,00 € HT

DP2022-013

SIEA-21015AO0

Déclaration sans suite de la procédure de consultation n°21015AO propre à la mise en œuvre d'un accord-cadre multi-attributaires portant sur la réalisation d'audits énergétiques en vue, notamment, de l'application du décret « éco-énergie » tertiaire.

DP2022-014

SIEA-22008DEVO

Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre de travaux de réalisation d'un réseau FTTH.

Maximum 40 000,00 € HT

DP2022-015

SIEA-22004DEVO

Marché relatif à la mission d'assistance à l'élaboration et la passation des contrats d'assurance du SIEA et prestations de « courtage » associées

Montant à prix mixtes (forfaitaires et unitaires) :

-Tranche ferme : 3 900 € HT

-Tranche optionnelle (suivi et accompagnement de l'acheteur) :

dans la limite de 40 000 € HT (prix unitaires)

DP2022-016

Accord-cadre multi-attributaires portant sur la réalisation d'audits énergétiques en vue, notamment, de l'application du décret « éco-énergie » tertiaire

Minimum durée totale : sans

Maximum durée totale : 2 000 000 € HT

DP2022-017

SIEA-22015AO0

Accord-cadre multi-attributaires relatif à la fourniture, acheminement de gaz naturel et services associés

Minimum en volume durée totale : sans

Maximum en volume durée totale : 540 000 MWh

DP2022-018

SIEA-22013GMO

Accord-cadre de fournitures courantes et services portant sur la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et de la vitrerie

Minimum durée totale : 80 000 € HT

Maximum durée totale : 200 000 € HT

DP2022-019

SIEA-2021016MSP0

Avenant n°1 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°1)

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 45 833 333 € HT

SIEA-2021017MSP0

Avenant n°1 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°2)

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 50 000 000 € HT

SIEA-2021019MSP0

Avenant n°1 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°4)

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 16 666 667 € HT

DP2022-021

SIEA-22016MSP0

Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°22015AO0 portant sur la fourniture, acheminement de gaz naturel et services associés (contrat n°22016MSP0)

Minimum en volume durée totale : sans

Maximum en volume durée totale : 270 000 MWh

Comptabilité

AR2022C165

Transfert de crédits d'investissement - Budget Principal 2022

Imputations Budgétaires		Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'Investissement	- 250 000,00 €
Imputation 2031	Frais d'études	+ 250 000,00 €

AR2022C183

Transfert de crédits d'investissement - Budget Principal 2022

Imputations Budgétaires		Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'Investissement	- 500 000,00 €
Imputation 2317-062020	Travaux d'Eclairage Public 2020	+ 500 000,00 €

AR2022C189

Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le Budget Principal 2022 auprès de la Banque Postale, d'un montant de 8.000.000 € sur 364 jours.

Taux d'intérêt	€STR + marge de 0.550 % l'an
Date de prise d'effet du contrat	Le 12 août 2022
Commission d'engagement	4 000,00 € soit 0,050 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0,050 % du montant non utilisé payable à compter de la date la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

AR2022C193

Transfert de crédits d'investissement - Budget Principal 2022

Imputations Budgétaires	Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 020 Dépenses imprévues d'Investissement	- 500 000,00 €
Imputation 2317-062021 Travaux d'Eclairage Public 2021	+ 500 000,00 €

Le Bureau, quant à lui, a :

Travaux

- approuvé le plan de financement des programmes "Renforcement" et "Extension" qui demeurera annexé à la délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.328.500 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 554.750 €.
- approuvé le plan de financement des programmes "sécurisation" proposé, qui demeurera annexé à délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 513.000 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 85.500 €.
- approuvé le plan de financement du programme "environnement" proposé, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux de 903.000 €, fait apparaître une participation de 60 200 € du Syndicat.
- décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification 2022, la liste de projets d'amélioration esthétique des réseaux.
- Dans le cadre de l'article 8 du contrat de concessions, décidé de reconduire le système de droits à tirage pour l'attribution des aides aux communes urbaines dans le cadre d'opérations d'amélioration esthétique des réseaux, prenant en compte pour le calcul, la longueur du réseau aérien et la population,

- décidé que ce droit à tirage reste annuel, avec un report des sommes non consommées durant l'année, sur les projets effectivement réalisés, ceci dans la limite des 40% des travaux,
- précisé que le total mentionné sur le tableau joint au présent rapport, correspond au montant engagé annuellement par le concessionnaire au titre de l'article 8, soit 287.500 € HT dédiés aux communes urbaines pour 2022,
- mandaté le Président pour la mise au point de cette décision et le suivi des aides.

Asses de régation en prisun mées
001-250100211-20221202-DE202212090-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Usage du numérique

- autorisé le SIEA et à la Régie RESO-LIAin à proposer aux communes les prestations liées au déploiement des réseaux de vidéoprotection.
- autorisé le Président à diffuser l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises pour le déploiement de réseau de vidéoprotection des communes qui en réalisent la demande.
- autorisé le Président à signer la convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection.

Communication électronique

- accepté les termes de la convention de financement du déploiement de la fibre optique proposée par le Département de l'Ain au SIEA pour la subvention de 3 millions d'euros pour l'année 2022,

Divers – Concessions

- approuvé le projet de convention concernant le raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de Rignieux le Franc,
- mandaté le Président pour finaliser les termes de cette convention et pour la signer.
- accepté le principe de procédure de restitution de terrain du domaine concédé d'ENEDIS au SIEA, quand le terrain n'a plus lieu de recevoir des ouvrages électriques, sous réserve de l'étude des titres de propriété et du retour favorable d'ENEDIS, et quand un acquéreur l'a expressément demandé ;
- mandaté le Président à signer la convention de restitution, et signer les actes et pièces s'y rapportant ;
- accepté de céder la parcelle susceptible d'être proposée à la vente, à la commune l'ayant demandé ;
- mandaté le Président pour fixer le prix de cette vente au m² en tenant compte de l'avis du service "France Domaine" qui sera consulté pour cette demande,
- mandaté le Président à faire les démarches nécessaires pour réaliser cette cession et à signer les actes et pièces s'y rapportant, cette vente pouvant se faire suivant un acte administratif ;
- demandé que lui soit rendu compte des actes passés lors de la réunion suivant la vente.

Personnel

- autorisé le versement aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé et aux apprentis qui ont télétravaillé en 2021 d'un forfait télétravail,
- précisé que le « forfait télétravail » est versé au vu de l'état liquidatif joint en annexe n°1 et que le cas échéant, il fera l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

- créé un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.
- fixé le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3.
- fixé le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 3.
- autorisé le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
- informé Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain de la création de ce Comité social territorial.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Dit que Monsieur Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- adopté le règlement de télétravail ;
- adopté la Charte télétravail adoptée lors du Comité Technique du 23 juin 2022 ;
- instauré le télétravail au sein de l'établissement à compter du 1er septembre 2022 ;
- validé des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la Charte télétravail ;
- inscrit au budget les crédits correspondants.

- adopté la proposition du Président d'instaurer le « forfait télétravail » afin d'indemniser les agents pour les frais engagés par eux au titre du télétravail, dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021.
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- dit que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

- décidé de conclure dès la rentrée scolaire 2022, 6 contrats d'apprentissage pour les services Exploitation/Maintenance, Communication-Marketing, Ressources humaines ainsi qu'à la Direction des Systèmes Informatiques et à la Direction Travaux selon les conditions établies ci-dessus,
- précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du SIEA,
- autorisé le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'école.

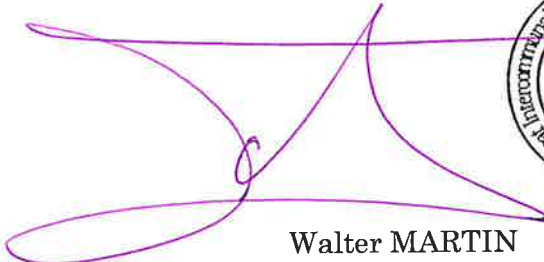
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner acte de ce compte-rendu.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à la majorité avec
une abstention (Guy Cuminet de Coligny), lui donne acte de son compte-rendu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président



Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément
aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été
transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé
réception le